

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

8^{ème} SLALOM REGIONAL SUR ROUTE DU BOULONNAIS

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des Slaloms 2019.

L'Association Sportive Automobile du Détroit (organisateur administratif) organise le **14 avril 2019** avec le concours de l'Auto Club Côte d'Opale (ACCO) sous le patronage de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le :

8^{ème} SLALOM REGIONAL SUR ROUTE DU BOULONNAIS

Cette compétition compte pour la Coupe de France des Slaloms 2019 et le Championnat des Slaloms de Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

Cette compétition compte pour : La Coupe de France des Slalom et le Championnat des Slaloms de la Ligue des Hauts de France

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue des Hauts de France sous le numéro **0419** en date du **15/01/2019** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **62** en date du **17/01/2019**

Organisateur technique

Auto Club Côte d'Opale (ACCO) - BP 14 - 62830 SAMER

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs. M. Thomas LEMIRE	Licence n°35253 01.11
Commissaires Sportifs : M. Olivier GARROU	Licence n°4310 01.02
M. Jean-François ROUSSELLE	Licence n°2589 01.12
Directeur de Course : M. Michaël LACHERE	Licence n°58237 01.12
Directeur de Course Adjoint : M. Patrick PERRIN	Licence n°6678 01.12
Responsable Ligne de départ : M. Dominique LAMARE	Licence n°61008 01.12
Commissaire Technique Responsable : M. Alain LHEUREUX	Licence n°4031 01.12
Commissaires Techniques : M. DESSE Jean-Michel	Licence n°5538 01.12
Commissaires Techniques : M. François GODET	Licence n°173824 01.12
Commissaires Techniques : M. Régis THILMANY	Licence n°110645 01.11
Commissaires Techniques : M. Stéphane LEULLIETTE	Licence n°10739 01.12
Commissaires Techniques : M. Denis THUILLIER	Licence n°17953 01.12
Chargé des relations avec les concurrents (CS) : Mme Océane POINSENET	Licence n°126543 01.11
Chronométreur départ : M. Jean-Luc TENTILLIER	Licence n°56911 01.12
Chronométreur départ : Mme Marie-Paule FRAMMERY	Licence n°227388 01.12
Chronométreur arrivée : M. et Mme Damien et Laëtitia VALLEE	Licence n°205215/205218 01.14
Responsable des commissaires : M. Mickaël COEUGNET	Licence n°177363 01.12
Speaker : M. Dominique HONVAULT	Licence n°5936 01.12

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements à **84 euros le mercredi 10 avril 2019 à minuit.**

Au-delà de cette date : 94 euros.

La somme de 4 euros est exclusivement affectée aux challenges récompensant les commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement 80 euros** et de la somme de 4 euros, ainsi que de la photocopie des documents suivants : **84 euros**

- . Permis de conduire et licence du ou des pilotes
- . 1^{ère} page de la fiche d'homologation du véhicule

Publication de la liste des engagés le **mercredi 10 avril 2019.**

Vérifications administratives facultatives le samedi 13 avril 2019 de 16h30 à 18h00.

Vérifications administratives obligatoires le dimanche 14 avril 2019 de 07h15 à 08h15.

Lieu : Sièges sociaux de l'Entreprise générale de bâtiment N.C.N. situé sur le parc paysager d'activités de Landacres, Allée de Lisbonne, 62360 HESDIN L'ABBE (à proximité du point stop, suivre fléchage).

Vérifications techniques facultatives le samedi 13 avril 2019 de 16h45 à 18h15.

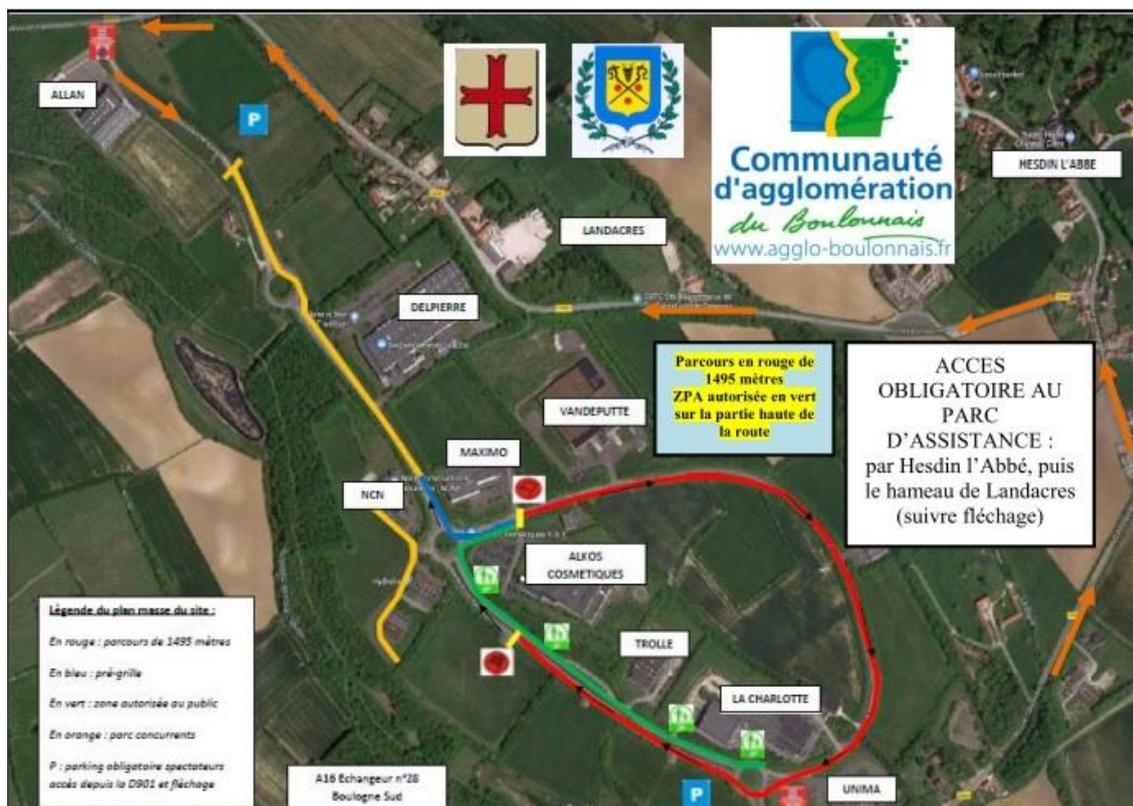
Vérifications techniques obligatoires le dimanche 14 avril 2019 de 07h15 à 08h30.

Groupes N, FN, A, FA et Loisir avant 08h00

Groupes F et GT avant 08h15

Groupe D, E, CNF avant 08h30

Les vérifications techniques auront lieu dans le parc d'assistance : allez au-devant des commissaires techniques ! Le parc d'assistance est situé sur le Boulevard de l'Europe entre le rond point du siège social de l'Entreprise générale de bâtiment N.C.N. et la route départementale 240 des Ets ALLAN (la route départementale 240 est celle reliant le Mont Lambert et Hesdin l'Abbé).



Réunion du Collège des Commissaires Sportif le dimanche 14 avril 2019 à 07h30.

Lieu : **Siège social de l'entreprise NCN : Salle de réunion 1 - PA de Landacres, Allée de Lisbonne, 62360 Hesdin l'Abbé (près du point stop, suivre fléchage).**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 09h00.

Essais chronométrés le dimanche 14 avril 2019 de 09h00 à 10h15.

Il n'est pas prévu de briefing oral aux concurrents. Un briefing écrit sera distribué lors des vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 10h30.

Course :

- 1^{ère} MANCHE : le dimanche 14 avril 2019 à partir de 10h30 ou à la discrétion de la direction de course.
- ET ENSUITE : 2 ; 3 et 4^{ème} MANCHE **SUIVANT LES INSTRUCTIONS DE LA DIRECTION DE COURSE.**
- **Conformément au règlement standard des SLALOMS 2019 les concurrents partiront dans l'ordre des groupes suivant : FS/FC, F2000, N/FN/R, A/FA/R, GT de série, CNF/CN/CM, D/E. Les voitures de la catégorie LOISIR partiront avant le slalom moderne.**

Les départs seront donnés au drapeau ou aux feux ou à défaut, par les officiels sur la ligne de départ.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 14 avril 2019, au plus tard 30 minutes après la fin de la dernière manche officielle.

Lieu : sous la tonnelle, dans le rond-point entre la pré-grille et le départ.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : le parc fermé est le parc « concurrents ».

Podium : le dimanche 14 avril 2019, dès le classement officiel affiché, le podium aura lieu dans la cour de chez NCN.

Remise des prix (pour les concurrents présents !) : le dimanche 14 avril 2019, au plus tard à 19h00.

Lieu : Siège social de l'entreprise NCN - PA de Landacres, Allée de Lisbonne, 62360 Hesdin l'Abbé (près du point stop, suivre fléchage).

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage SARL RENAULT – OLIVIER HENNEQUET – 108 Avenue du Général de Gaulle – 62830 SAMER

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 08h30.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

AUTO CLUB COTE D'OPALE – M. GRESSIER JULIEN, 40 PLACE FOCH – 62830 SAMER

TEL AU 06.59.42.07.43 (JULIEN GRESSIER) DE 18H30 A 21H00

PERMANENCE DE L'EPREUVE : 06 59 42 07 43

jj.gressier@orange.fr ou j.gressier@hotmail.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le mercredi 10 avril 2019 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 84 € pour les concurrents acceptant la publicité de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation, de la copie du permis de conduire, la copie de la licence en cours de validité du ou des pilotes, la copie de la 1^{ère} page du passeport technique.

Les concurrents s'engageant avant le mercredi 10 avril 2019 à minuit avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront d'un engagement au montant de 84 €.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les concurrents désirant régler en espèces joindront un chèque de caution qui leur sera rendu aux vérifications.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 dont 25 peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 page 10 du règlement standard des Slaloms 2019, tableau 4.1 Voitures admises.

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms 2019.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms 2019.

L'organisateur demande aux concurrents pour la publicité obligatoire :

Une surface de 50x14 cm au-dessus de chaque numéro de portière ou deux surfaces de 50x7 cm au-dessus et au-dessous de chaque numéro de portière. Pour les monoplaces, les concurrents devront prévoir une surface de 43x21 cm pour la publicité obligatoire de l'organisateur.

La publicité n'est pas rachetable. Elle sera précisée par un additif ou un communiqué de l'organisation lors des vérifications.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le 8^{ème} Slalom Automobile Régional du Boulonnais a le parcours suivant (voir plan en annexe et plan masse du site) d'une longueur de 1495 mètres, sur asphalte, sur route.

Le plan du parcours est en annexe dans ce présent règlement.

La course se déroulera en quatre manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : n°32 Boulevard de Strasbourg – 62360 HESDIN L'ABBE (à gauche MAXIMO, à droite ALKOS)

Arrivée : sur le Boulevard de l'Europe, à la troisième impasse sur la gauche.

Longueur du parcours : 1495 mètres sur asphalte, sur route. *Le parcours se déroule d'un point A à un point B avec retour directement au parc « concurrents » (pas de concurrents à aller rechercher).*

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés **sur le Boulevard de l'Europe entre le rond point du siège social de l'Entreprise générale de bâtiment N.C.N. et la route départementale 240 des Ets ALLAN (la route départementale 240 est celle reliant le Mont Lambert et Hesdin l'Abbé).** Les emplacements sont libres.

L'organisateur demande aux concurrents de stationner tous du même côté de la chaussée pour le bon fonctionnement du slalom et le respect de tous.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du samedi 13 avril 2019 à 14h00.

Les remorques devront être garées dans le parc prévu à cet effet, suivre le fléchage.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Voir Article 1.2P.

Lieu : sous la tonnelle, dans le rond-point entre la pré-grille et le départ.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

Lieu : au PC COURSE, au siège de l'entreprise NCN, Allée de Lisbonne – 62360 Hesdin l'Abbé.

Téléphone permanence au 06 59 42 07 43 M. GRESSIER Julien.

Centre de secours de Boulogne-sur-Mer : tél. 18 ou au 03 21 30 73 00

2 Rue Hansen – 62200 BOULOGNE SUR MER

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Conforme au règlement Standard des Slaloms

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

Un briefing écrit sera distribué aux vérifications administratives. Il n'y aura pas de briefing oral.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au POINT STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Les pénalités seront de 3 secondes pour une quille de parcours touchée, renversée, déplacée et de 5 secondes pour la quille d'arrivée touchée, renversée, déplacée ou dépassée.

Pour une porte ou chicane manquée, la pénalité sera l'exclusion de la manche concernée. Le concurrent sera aussi exclu de la manche s'il a plus de 30 secondes de pénalités.

Niveau sonore maximal : 105 à 110 db (voir Art : 4.1P); si un concurrent dépasse le niveau sonore Maximal il devra se mettre en conformité pour le passage suivant. Si 2^{ème} contrôle non-conforme : annulation des temps de toutes les manches précédentes.

A l'arrêt complet au point stop : OBLIGATION DE RETIRER SON CASQUE.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

La course se déroulera en 4 manches officielles, la meilleure étant retenue. En cas d'ex-aequo, les concurrents seront départagés par leurs meilleurs premier, deuxième voir troisième temps, puis éventuellement, les temps réalisés aux essais.

Les classements provisoires seront affichés au plus tard 30 minutes après la fin de la course au tableau d'affichage officiel et seront établis de la façon suivante :

- 1 Classement général pour les voitures du slalom « moderne », hors Loisir
- 2 Classement pour chacun des groupes,
- 3 Classement par classe,
- 4 Classement féminin,
- 5 Classement LOISIR.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHEES

Une coupe COMMISSAIRES sera remise dès la fin de l'épreuve avec un verre de l'Amitié.

TROPHEE ALAIN NICOLE : commissaire

TROPHEE MARCEL DELATTRE : meilleur jeune

TROPHEE BRIGITTE ROGEZ : meilleure féminine

10.2P. PRIX

Il sera attribué des coupes au moins pour les 3 premiers du classement général, les 3 premiers de chaque classe (VOIR TABLEAU). Les coupes ne sont pas cumulables.

Classement	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Général	Coupe	Coupe	Coupe
Classes de 1 à 3 partants	Coupe		
Classes de 4 à 8 partants	Coupe	Coupe	
Classes de plus de 8 partants	Coupe	Coupe	Coupe
Féminin	Coupe	Coupe	Coupe
Groupe Loisir 1 & 2	Coupe	Coupe	Coupe
Meilleure féminine	Coupe		
Meilleur Jeune	Coupe		

Art. 10.5 p – Remise des coupes

Siège social de l'entreprise générale de bâtiment N.C.N., parc paysager d'activités de Landacres, Allée de Lisbonne, 62360 Hesdin l'Abbé (près du point stop, suivre fléchage) au plus tard à 19h00.

ANNEXE :

PLAN D'ACCES page 8

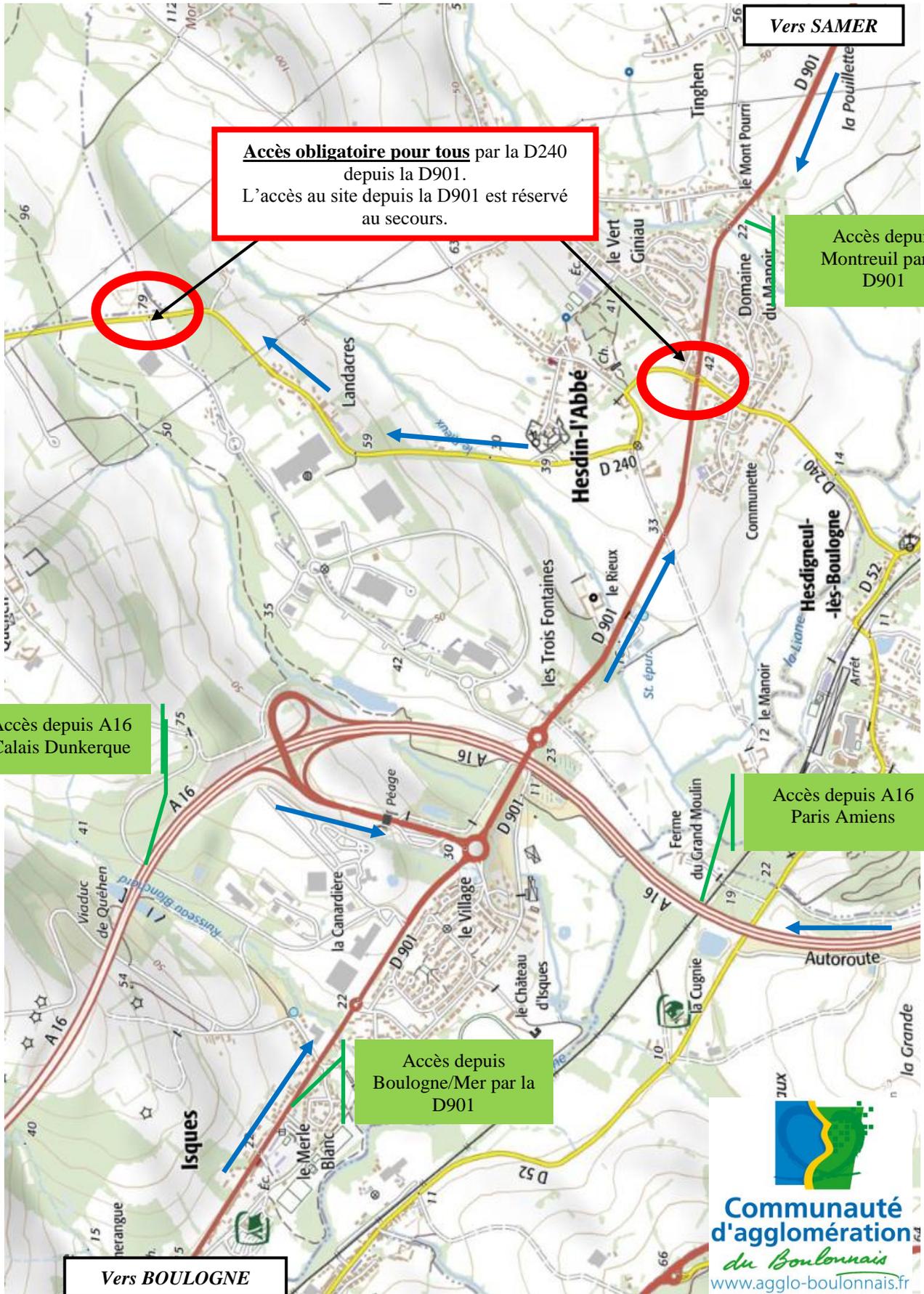
PLAN MASSE DU SITE page 9

PLAN DU PARCOURS page 10

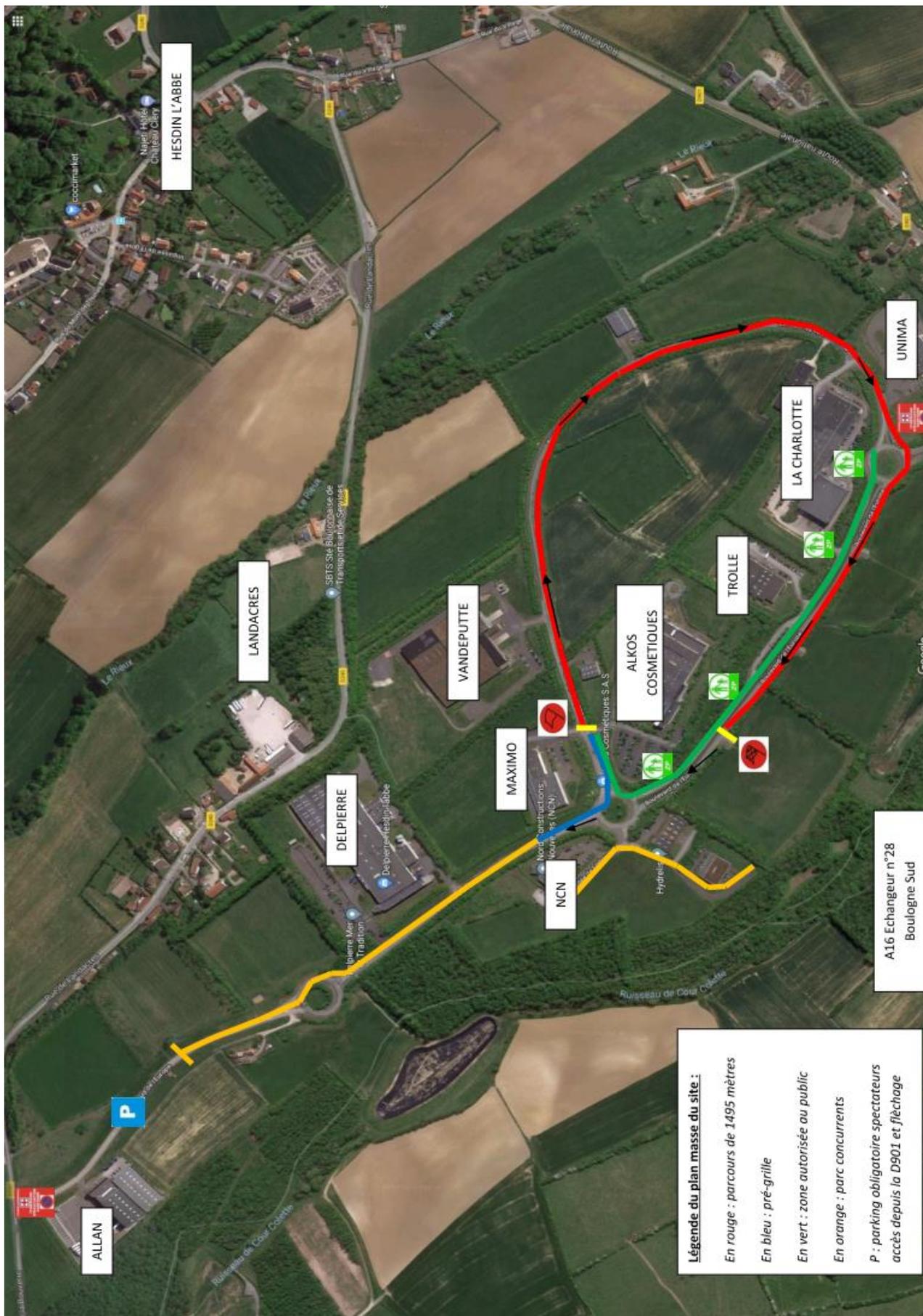
		
	<p>8^{ème} Slalom sur Route du Boulonnais http://slalomduboulonnais2019.free.fr Parc paysager d'activités de Landacres 62360 HESDIN L'ABBE 14 avril 2019</p>	 

<http://slalomduboulonnais.free.fr>

PLAN D'ACCES :

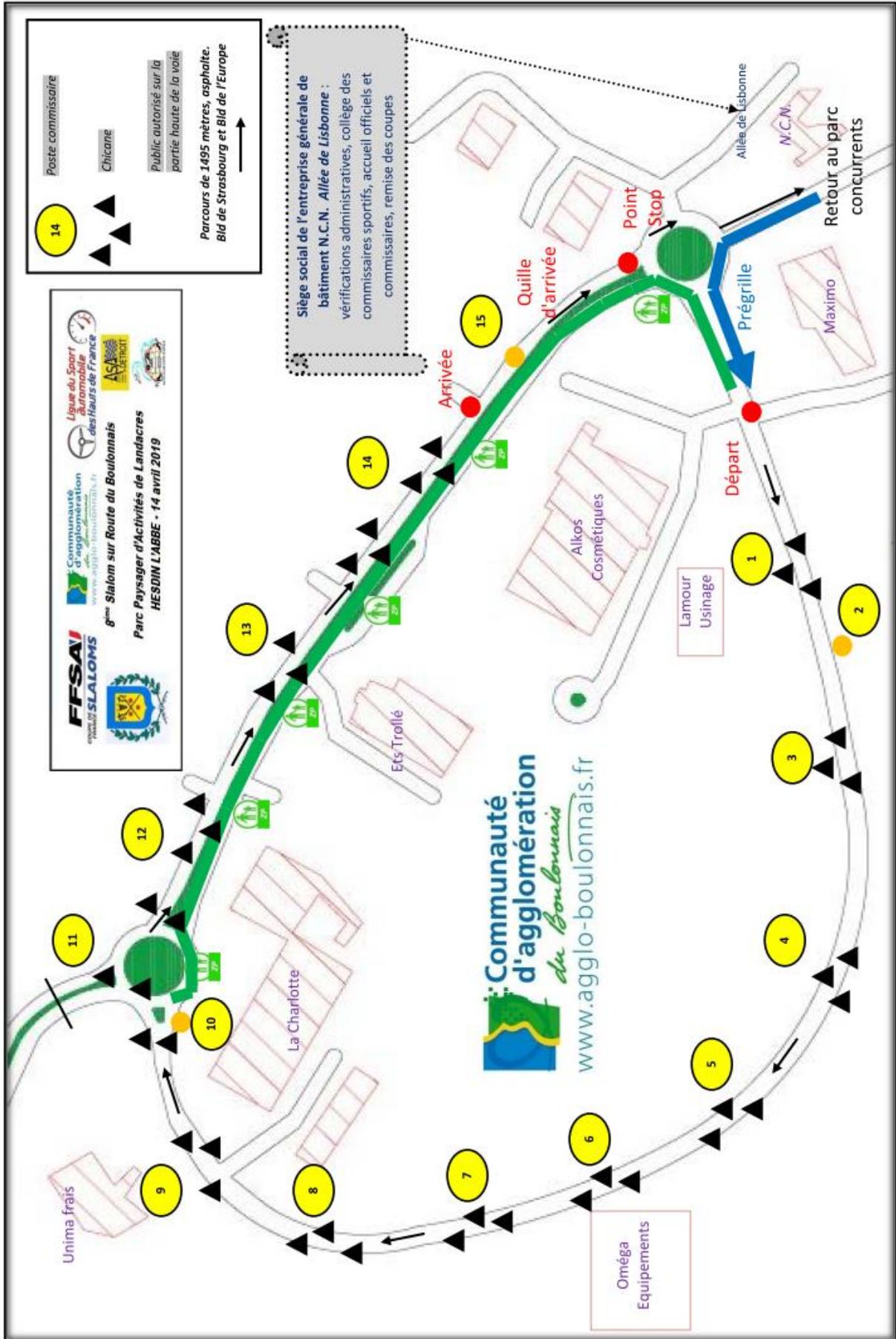


PLAN MASSE DU SITE :



PLAN DU PARCOURS :

8^{ème} Sialom sur Route du Boulonnais – 14 avril 2019 – Parc paysager d'activités de Landacres – HESDIN L'ABBE



Poste commissaire
Chicane
Public autorisé sur la partie haute de la voie
Parcours de 1495 mètres, asphalte.
Bld de Strasbourg et Bld de l'Europe

Siège social de l'entreprise générale de bâtiment N.C.N. Allée de Lisbonne : vérifications administratives, collège des commissaires sportifs, accueil officiels et commissaires, remise des coupes

FFSAI
Communauté d'agglomération du Boulonnais
8^{ème} Sialom sur Route du Boulonnais
Parc Paysager d'Activités de Landacres
HESDIN L'ABBE - 14 avril 2019